

Adresse unique

La région de la capitale nationale, monsieur le président, est en train de tout perdre ce qu'elle avait acquis depuis 1867, pour la simple raison que les pouvoirs du gouvernement fédéral dans la capitale du Canada sont très limités. S'il continue à en être ainsi, la colline parlementaire sera à peu près le seul endroit où le gouvernement fédéral aura quelque chose à dire. Je pense donc que cela est impensable, car le gouvernement fédéral, qui a aménagé tout le territoire d'un côté de la rivière comme de l'autre, a voulu déterminer justement un endroit distinctif afin que tous les Canadiens puissent venir voir les réalisations d'un pays dans un endroit bien défini à tout point de vue, autant sur le plan culturel, sur le plan administratif, sur le plan des musées, que sur tous les autres plans. Je suis sûr que mes honorables collègues éviteront en refusant cette motion, que tous ces petits pouvoirs qui sont bien nôtres et que le gouvernement fédéral possède disparaissent de plus en plus. Voilà pourquoi en acceptant cette motion je suis sûr qu'on continuera à garder ou à vouloir faire garder un peu plus d'autonomie au gouvernement fédéral, qui est en train de voir se désagréger, si l'on veut, ces pouvoirs qu'il avait ou qu'on avait l'intention de lui donner en 1867. Je n'ai pas besoin de faire de l'histoire, c'est en 1857 que la reine Victoria a décidé de faire d'Ottawa la capitale du Canada, elle n'a pas dit la capitale du Canada, elle a dit la capitale provinciale du Canada, qui était la réunion du Haut-Canada et du Bas-Canada, en pensant qu'Ottawa comme tel aurait des pouvoirs, comme par exemple ceux que possèdent les provinces, parce qu'elle était la capitale de la province du Canada. Il est arrivé des accidents historiques, les Pères de la Confédération ont divisé le Canada en provinces et il est arrivé que la capitale du Canada a été scindée en deux sans aucun pouvoir, sans aucune juridiction sur l'aménagement, la construction de routes ou encore l'éducation, parce que la reine avait donné tous ces pouvoirs indirectement à la capitale du Canada d'alors, sauf que, et c'est rapporté dans l'histoire du Canada, on ne s'en est pas apparemment aperçu.

De toute façon, je pense qu'il était de mon devoir de porter à l'attention de cette auguste assemblée cette anomalie qui, je l'espère, ne se répètera plus. Parce que chacun de nous est très fier de son identité, je suis sûr qu'un député de telle circonscription ne voudrait pas se faire appeler le député d'une autre circonscription. Alors, c'est pour cela que nous sommes fiers chez nous d'avoir ce que nous avons, nous sommes très fiers d'appartenir à la région de la capitale nationale. D'ailleurs depuis 1917, on a toujours constaté un attachement très profond des gens de l'Ouest du Québec pour le gouvernement fédéral, qui nous a toujours donné à manger et qui continuera de le faire.

Alors, à cause de toutes ces raisons que je viens de mentionner, j'espère que les députés adopteront facilement cette motion, qui fera une identité égale à tous ceux qui vivent dans la région de la capitale nationale. Et nous pourrons, si elle est adoptée, dire comme certains visiteurs l'ont crié d'un bord puis de l'autre: Vive la région de la capitale libre du Canada!

● (1620)

[Traduction]

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, étant donné que le député de Vaudreuil (M. Herbert) a décidé aujourd'hui d'annuler deux ou trois des motions inscrites au *Feuilleton* par mes collègues, et étant donné qu'il n'y a pas quorum à la Chambre, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je vais demander au greffier adjoint de compter les députés présents.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, c'est vraiment honteux, c'est scandaleux; il n'y a que deux députés de l'opposition de présents.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Règlement!

(Comme seulement 18 députés, y compris l'Orateur, sont présents, leurs noms sont relevés et la séance est levée d'office à 4 h 30 de l'après-midi.)